

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 838

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 55

Rétablir l'alinéa 3 dans la rédaction suivante :

« *aa*) Après le b du I, sont insérés un c, un d et un e ainsi rédigés :« *c*) Activités de nature à porter atteinte à l'indépendance énergétique de la France ;« *d*) Activités de nature à porter atteinte à la sécurité alimentaire et à la détention ou l'usage de foncier agricole ;« *e*) Activités de nature à porter atteinte à l'emploi. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'élargir les secteurs pour lesquels une autorisation du ministre chargé de l'économie est nécessaire pour des investissements étrangers.